

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'AIRE ET DE SES AFFLUENTS



Case postale - CH - 1232 CONFIGNON
Route de Ravoire 253 - F-74160 FEIGERES c/o J. Zoller
CCP 12-10025-2 / Crédit Agricole Saint-Julien N° 34168508050



INFO-MEMBRES N° 12 - OCTOBRE 1996

10 ANS POUR SAUVER NOS RIVIÈRES:

L'EAU PLUS CHÈRE AU PROFIT DES COURS D'EAU: QU'EN PENSEZ-VOUS ?

A la Foire de Genève de novembre 1995, Claude Haegi a présenté officiellement ses constats et propositions à propos des rivières genevoises sous le thème de «10 ans pour sauver nos rivières» avec papillon explicatif à l'appui.

Le département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales (DIEAR) reprend toutes les thèses et propositions défendues depuis longtemps par les associations regroupées au sein de la Coordination-Rivières et c'est tant mieux!

Mieux vaut tard que pas du tout...

Dans un premier temps est prévu, et c'est une urgence, l'agrandissement de la station d'épuration (step) d'Aire au bord du Rhône et le raccordement de plus petites step comme celle de la Plaine de l'Aire et de Saint-Julien. Des travaux budgétés à Fr. 250-300 millions.

Dans un deuxième temps est prévue la renaturalisation des cours d'eau et de leurs rives qui ont été bétonnés, enterrés, corrigés. Une dépense tournant autour des 450-600 millions pour les 10 ans à venir. Les travaux concernant l'Aire sont budgétés à 16 millions de francs suisses et 64 millions de francs français (voir article: Etude franco-suisse).

Pour financer ce programme, de l'argent liquide doit être trouvé. On utilisera tout d'abord le Fonds cantonal d'assainissement, créé en 1994, alimenté à raison d'environ 35 millions par an grâce à une partie de la taxe actuelle sur l'eau.

LE FONDS RIVIÈRES-NATURE

L'apport complémentaire viendra du "Fonds rivières-nature", à créer, approvisionné par une nouvelle taxe, sur laquelle il faut donner quelques explications.

Il est en effet prévu d'augmenter progressivement le prix du m³ d'eau de quelques centimes en 1997 (4 à 8 cts selon les différentes publications) pour parvenir en dix ans à une taxe de 50 à 80 cts/m³. Compte tenu de la consommation d'eau par personne (en moyenne 250 litres par jour), cette nouvelle taxe pour la renaturalisation des rivières devrait nous coûter, dans 10 ans, entre 50 et 70 fr par année et par personne toujours selon la fourchette d'estimation. Des taxes plus basses sont prévues pour l'agriculture.

Est-ce excessif ?

Pour y répondre, il est nécessaire de comparer les prix pratiqués aujourd'hui. A Genève ce montant est situé entre 1,92 et 2,77 Fr le m³ selon le type d'habitation (immeuble ou villa). C'est le meilleur marché de Suisse ! A Zurich par exemple, ces prix sont de 4,82 à 5,57 Fr/m³. En France voisine, dans le canton de Saint-Julien, le m³ est déjà depuis

plusieurs années à 15,60 FF, soit presque 4 FRs.

Peut-on alors décemment refuser cette taxe supplémentaire quand on sait qu'elle est destinée à rendre aux cours d'eau leur valeur biologique, hydrologique, paysagère et leur valeur de loisir ?

Peut-on la combattre (par référendum par exemple) sachant que c'est le minimum pour assurer la sauvegarde de l'eau dont la qualité se dégrade à grande vitesse, sauvegarde dont les bénéficiaires s'inscrivent dans le long terme ?

Epurier mieux et ...économiser, pourquoi ?

Par contre, il nous paraît faux et pas correct qu'aucun programme d'économie d'eau ne soit mis en avant par les pouvoirs publics alors que les quantités à épurer augmentent de façon vertigineuse. La Suisse, avec 96'000 litres par personne et par an, se trouve en 5e position pour la consommation domestique mondiale, après les USA et le Japon, alors que la moyenne de la Communauté européenne est de 55'000 litres.

Veiller à diminuer le volume des eaux qui partent à l'égout permet de faire des économies de frais d'épuration qui seront tout bénéfice.

Peut-on alors décemment refuser cette taxe supplémentaire quand on sait que bien peu de ménages essayent actuellement de faire une économie sur l'eau ? Il y a là un bon moyen de payer moins pour le bien de tous!

A notre avis, il est un devoir d'épurer mieux et de protéger la qualité de l'eau en assurant un équilibre naturel aux rivières. Mais il est incontournable d'économiser l'eau, même en Suisse, afin de diminuer le volume à épurer.

Payer le juste prix pour l'eau est une nécessité à laquelle Genève n'échappera pas. Permettre ainsi de créer un fonds pour revitaliser les cours d'eau du canton va dans le sens du respect de l'environnement et n'est finalement que le prix à payer pour réparer les dégâts infligés aux rivières. Que les esprits chagrins se rassurent, de tels travaux sont un investissement important de l'Etat au profit des entreprises indigènes (cf. *Le Courrier* 7-8 sept. 96).

Le programme "10 ans pour sauver les rivières" portera ses fruits si:

- nous expliquons et défendons cette taxe auprès des partis, des députés et partout autour de nous;
- nous sommes prêts à tenter des économies d'eau chaque jour;
- nous pensons qu'il est temps de respecter l'eau et les cours d'eau avant que leur qualité soit irrémédiablement dégradée.

EDITORIAL

C'est involontairement que l'Info-membres vous parvient seulement en octobre 1996.

Nous avons effectivement voulu attendre, bien trop longtemps à notre goût, la publication de l'étude franco-suisse concernant le bassin versant de l'Aire et de la Drize. Cette étude a été rendue publique en mars et pour tous ceux qui n'ont pas pu assister à la soirée d'information du 24 mai dernier, vous en trouverez un résumé dans ce numéro.

Comment le Canton de Genève et les communes concernées ont-ils réagi? Ou est-ce que le fait d'ajouter quelques kilos de papier sur l'Aire a suffi à leur donner bonne conscience et faire taire les associations? Non, nous pouvons répondre que ce n'est pas le cas.

Le **Canton de Genève** a pris les devants: vous avez pu lire dans la presse plusieurs articles et interviews concernant le projet: «**Dix ans pour sauver les rivières**» de notre ministre de l'Environnement M. Claude Haegi.

Quant aux **sept communes suisses**, elles sont bien informées et affichent la volonté de coopérer, mais conscientes de la complexité et du coût engendré elles n'ont pas encore pu prendre les décisions pour agir.

Nous vous donnons ci-après les réactions timides de 4 communes, soit:

Confignon: depuis l'élection du nouveau conseil municipal, les membres de la Commission de l'environnement issus de tous les partis politiques, sont très actifs et conscients des problèmes de l'Aire. L'équipe a fait venir l'exposition itinérante du Département de l'Intérieur concernant la séparation des eaux de pluie et des eaux usées en mai 96. A Confignon, seul le chemin des Hutins doit encore être mis en séparatif. La volonté affichée lors de notre assemblée générale 1995 de M. Frauenfelder de créer un marais au bord de l'Aire est encore au stade de projet.

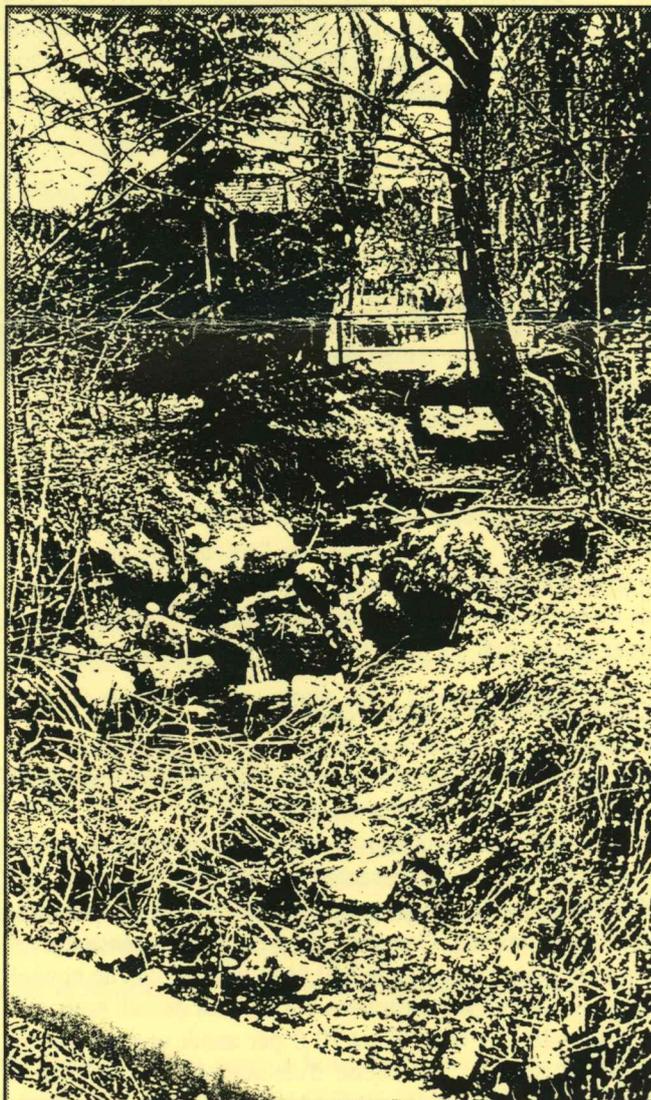
Onex: Un agrandissement du Pont-du-Centenaire faisait craindre un aménagement démesuré. Eh bien non, un crédit d'étude a été voté pour une passerelle pour piétons et cyclistes. Nous avons également ressenti une volonté auprès de la Mairie d'Onex de continuer le travail ingrat d'investigation des conduites d'eau pour traquer les pollutions.

Le prolongement du sentier le long de l'Aire du Pont-du-Centenaire jusqu'au Grand-Lancy constitue un casse-tête pour la commune. Nous pensons qu'il serait opportun de relancer le projet et d'en informer la population notamment les propriétaires riverains.

Bernex: A Bernex nous espérons pouvoir compter sur la collaboration de la Commission de l'environnement. Cet automne un projet sera étudié pour déterrer un ruisseau et créer éventuellement une zone humide.

Perly-Certoux: Perly est déjà passé à l'action en améliorant le sentier le long de l'Aire. Bien des promeneurs admirent l'étang à la frontière; dommage qu'ils doivent encore et toujours supporter les mauvaises odeurs causées par la station d'épuration de Saint-Julien. Les terrains sis en contrebas dans lesquels s'infiltre l'eau de l'Aire sont mentionnés dans l'étude franco-suisse, comme anciens bras morts susceptibles d'être aménagés comme biotopes inondables.

Vous voyez que nous ne ramons plus tout seuls à contre-courant; nous avançons lentement mais sûrement en espérant naviguer bientôt dans des eaux claires.



Quelques membres dévoués du comité, des ouvriers de la première heure, voudraient pouvoir passer la main. De ce fait, nous cherchons des personnes qui veulent bien s'engager pour la nature (devant leur porte). Téléphonnez-nous, pour tout renseignement, au numéro de tél. 757 59 19 (le soir).

ETUDE FRANCO-SUISSE DE REVITALISATION DU BASSIN DE L'AIRE

Le rapport final de l'étude «Révalorisation des bassins versants de l'Aire et de la Drize» effectuée par Ecotec Environnement S.A qui fût mandaté en 1992 par le Syndicat Intercommunal du Canton de Saint-Julien-en-Genevois et la République et Canton de Genève a été rendu public le 13 mars 1996.

Si les conclusions de ce rapport aboutissent concrètement et dans le temps annoncé des dix prochaines années, l'APAA a de quoi se réjouir.

Il ressort du rapport:

- que l'on a dénombré 187 rejets polluants dont 19 particulièrement graves répartis par moitié entre la Suisse et la France;
- que les pompages agricoles qui représentent des prélèvements abusifs, aggravent la période d'étiage (manque d'eau dans la rivière);
- que la poussée démographique risque d'élargir la zone à bâtir de 138% en France voisine et de 25% en Suisse et que cette imperméabilisation des sols aura pour conséquence une aggravation de l'érosion des berges, voire des inondations si les mesures appropriées ne sont pas prévues comme par exemple des zones tampons ou des bassins de rétention.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX:

Des objectifs généraux sont prévus afin de rétablir les fonctions propres aux cours d'eau et de les gérer. Ce qui signifie:

- obtenir une qualité de l'eau permettant une vie aquatique saine;
- valoriser les fonctions de détente et de loisirs pour la population;
- supprimer les nuisances telles odeurs et déchets;
- retrouver ou augmenter la valeur écologique en retrouvant l'ancien lit.

La valeur ciblée retenue pour obtenir ces objectifs généraux est une qualité de l'eau dite IB ou «bonne» pour la France, ce qui correspond au degré «faiblement pollué» pour la Suisse. Cette valeur de qualité peut être obtenue pour autant qu'un débit de 20 litres/sec. soit maintenu sur tout le cours d'eau, que le canal soit détruit et transformé en rivière naturelle et que les rejets des eaux usées soient maîtrisés.

AMÉNAGEMENTS A RÉALISER:

Il faut poursuivre les efforts commencés tels:

- améliorer et terminer les réseaux séparatifs;
- assainir les rejets polluants;
- réhabiliter l'assainissement individuel;
- mettre en conformité les bâtiments d'élevages;
- normaliser les pompages;

- entretenir correctement le lit et les berges des cours d'eau.

Parmi ces mesures, deux sont prioritaires:

- raccorder les stations d'épuration de Saint-Julien et de Confignon sur celle d'Aire;
- aménager deux bassins de soutien d'étiage en amont des stations d'épuration.

Cela doit être accompagné des actions complémentaires suivantes:

- décanaliser l'Aire entre Lully et Confignon;
- remise à ciel ouvert des cours d'eau souterrains (ruisseau des Marais et le Nant de Bistoquette pour la Drize);

Les lois existent pour cette réalisation et un financement fédéral n'est pas exclu.

EFFORT FINANCIER:

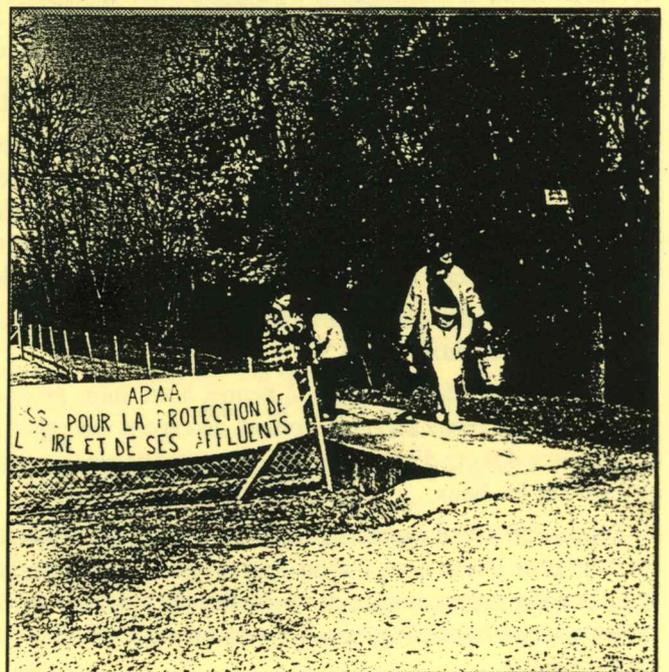
Le coût estimé pour retrouver une rivière saine après tant de décennies de négligence est lourd, FF 64 millions et FS 16 millions.

Ces coûts pourraient être pris en charge par:

- des sociétés privées;
- les collectivités locales;
- les administrations (Agence de l'eau et Conseil régional pour la France;
L'Etat de Genève et Office fédéral de l'environnement pour la Suisse);
- par le biais d'augmentations du prix de l'eau.

Afin d'assurer un suivi pour la réalisation des objectifs de cette importante étude, des actions sont envisageables, dont:

- la création d'un comité de suivi (ancien comité de pilotage de l'étude);
- l'élaboration d'une charte franco-suisse intercommunale en faveur des cours d'eau;
- la mise sur pied d'un contrat rivière.



OPÉRATION NETTOYAGE DES BORDS DE L'AIRE



Les 23 et 24 mars 1996 a eu lieu en France l'opération nationale baptisée «NETTOYAGE DE PRINTEMPS» et organisée à la demande du Ministère de l'Environnement (France).

L'objectif de cette opération était de mobiliser les citoyens français, les associations, les collectivités publiques au nettoyage des espaces collectifs, et par là, à les sensibiliser à la chose publique et à l'environnement.

A Saint-Julien, la Municipalité a organisé cette opération le samedi 23 mars. La population a été avisée par voie de presse et d'affiches et les enfants par leur maître ou maîtresse. L'APAA a été sollicitée par courrier pour s'occuper des bords de l'Aire.

Dès 9 heures du matin une bonne quinzaine de personnes, habitants de la région et membres de l'APAA, étaient présentes au stade de la Paguette, lieu de rendez-vous, avec affiches, banderolles, bottes, sacs poubelles, gants et boissons.

Le groupe aidé par une vingtaine d'enfants de la classe de Mme Stadler CMI (école Buloz) s'est mis au travail et s'est réparti sur les 2 côtés de l'Aire depuis le pont de Certoux (Suisse), jusqu'au parking d'Intermarché en passant par le Stade de la Paguette, le chemin piétonnier, le quartier de la route de Thairy et les bords de l'Aire côté parking Intermarché, ainsi que les bords de la route, les fourrés de part et d'autre de la barrière douanière (côté suisse).

Inutile de vous dire que le camion-benne mis à notre disposition par la Mairie a été rapidement rempli et évacué par les services municipaux.

L'après-midi il a fallu plus de 2 heures à un autre groupe de 15 personnes pour venir à bout des immondices à côté d'Intermarché. Nous avons également découvert des rejets d'eaux polluées mélangées à des déchets de poisson/viande en provenance directe d'Intermarché... au grand étonnement de Monsieur Claude Chypre (adjoint au Maire de Saint-Julien) présent sur les lieux.

Si le principe d'une participation au nettoyage des bords de l'Aire à la suite de la convocation du Maire de Saint-Julien ne nous gêne pas et nous l'avons fait savoir à la Mairie, nous pensons que notre Association n'est pas là pour parer uniquement aux manquements des habitants de la région aussi bien suisses que français et à leurs édiles. L'APAA est véritablement une force de proposition transfrontalière et c'est ainsi qu'elle espère être reconnue dans l'avenir et plus souvent consultée.

QUI A PIQUÉ LES MOUCHES ?

Trois étés consécutifs, Feigères s'est vu envahi par des mouches, épargnant les villages proches (Neydens, Le Châble, Présilly, Malchamps).

Début 96, des habitants écrivent à la Mairie, qui leur ouvre les portes du journal communal.

Suite à la parution d'un article, les esprits s'échauffent... (mouche à miel ?).

La DDASS, sollicitée en juillet 96, tarde à répondre (mouche tsé-tsé ?).

Réponse en septembre. Tout est sous contrôle (effectué cet été), rien à signaler ! Il est vrai que les fameuses mouches, n'ayant peut-être plus rien à se mettre sous la... trompe, se sont exilées... (coup mouche!)

L'affaire est donc close... sauf si en 97, elles reviennent. Mouche alors !

Pendant la visite des responsables de la FRAPNA en France voisine, en juillet dernier, nous avons à nouveau montré les graves menaces pour les rivières et en particulier les fûts de trichlorethylène de l'entreprise Technidur. Nous sommes très contents de vous montrer la copie de la lettre de M. Magisson au Directeur de cette société.



Monsieur le Directeur,

Je me permets d'attirer votre attention sur le fonctionnement de la S.A.R.L. TECHNIDUR exploitante d'un atelier de traitement de surface situé en zone artisanale sur le territoire de la commune de Feigères.

Cette entreprise, condamnée le 24 juin 1992 par le tribunal correctionnel de Thonon-les-Bains pour ne pas avoir respecté, entre autres, les prescriptions techniques imposées, présente de nouveau toutes les conditions susceptibles de souiller les eaux, en ne respectant pas l'article 2.4.4. de l'arrêté n° 91-1453 du 2 octobre 1991.

En effet, un certain nombre de produits liquides polluants sont stockés à même le sol aux abords de ladite entreprise et dénote un singulier laisser aller de la part des responsables de cet état de fait.

Je souhaite qu'une mise en conformité soit réalisée et que votre intervention soit particulièrement sévère à l'égard de ce chef d'entreprise récidiviste et peu scrupuleux de l'environnement.

Dans l'attente de votre manifestation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Annecy, le 14 août 1996

*Le vice-Président,
responsable de la commission juridique,
B. MAGISSON*

UNE CHÔMEUSE TRAVAILLE POUR L'APAA

Nous avons bénéficié, une année durant, d'une aide inespérée sous la forme d'un Contrat-Emploi-Solidarité (CES): il s'agit d'un programme d'occupation de chômeurs mis en place par le gouvernement français. En l'occurrence, la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes pour la Protection de la Nature) qui gère une partie de ces contrats nous a proposé de partager le mi-temps de Mme Nathalie Ciuclea avec l'Association pour la Protection de l'Environnement de Feigères (APEF).

Ainsi, Nathalie a pu se charger en partie de ce que nous n'avions jamais le temps de faire: arpenter le terrain, explorer les sources, repérer les captages et les rejets occasionnels. Elle a en outre participé à de nombreuses réunions de diverses associations poursuivant des buts similaires aux nôtres, aidant par ailleurs le comité dans divers travaux administratifs.

Sa contribution dans l'organisation du concours de dessin de l'APAA dans les écoles a été particulièrement appréciée.

Elle a également apporté son dynamisme et son enthousiasme dans un travail d'information sur le traitement des déchets qu'elle a effectué dans les écoles, conformément à l'un des mandats qu'elle a reçu de l'APEF. Nos rapports avec cette association ont d'ailleurs été excellents: nos réunions conjointes périodiques ont souvent permis de définir le travail de Nathalie de telle manière qu'il profite en même temps aux deux associations. Il faut enfin souligner que ce CES, destiné en principe à faciliter la réinsertion des chômeurs dans un cadre professionnel, a en l'occurrence déjà atteint son but principal au bénéfice de Nathalie: au cours de cette année, elle n'a pas seulement acquis, dans le domaine de la protection de l'environnement, une formation dispensée lors de cours théoriques et pratiques organisés par la FRAPNA: elle va tout de suite réinvestir cet acquis dans une activité professionnelle «normale» cette fois-ci, puisqu'elle est déjà embauchée dans un travail en rapport avec l'environnement !

***NOUS VOUS INVITONS À RENOUVELER VOTRE CONFIANCE
EN L'APAA EN PAYANT VOTRE COTISATION 1996
DE 20 FS OU 80 FF
AU MOYEN DU BULLETIN DE VERSEMENT CI-JOINT.***

NOUS VOUS REMERCIONS PAR AVANCE.

UNE NOUVELLE ÈRE POUR L'AIRE

Mercredi 24 avril 1996 à la salle communale de Confignon a eu lieu une soirée d'information sur le rapport de synthèse final de l'étude franco-suisse de revalorisation des bassins versants de l'Aire et de la Drize. L'APAA avait envoyé à cette occasion 135 invitations aux conseillers des communes françaises riveraines et 165 à leurs homologues suisses ainsi que 140 invitations aux propriétaires riverains des cours d'eau. Si l'on compte les 330 envois pour les membres de l'APAA, cela représente un total de 770 invitations.

A notre grande satisfaction quelques 110 personnes ont honoré notre invitation pour écouter les conclusions de l'étude de la part du directeur d'ECOTEC Environnement S.A. L'exposé de Monsieur P. Durand était très intéressant et a été suivi d'un débat animé.

Nous avons également appris de notre présidente Maryse Van der Ben, qu'en 1982 les douaniers suisses (du pont) de Certoux, s'étaient mis en grève pour cause de conditions de travail malodorantes, et de conclure: «après avoir pris connaissance des résultats, nous sommes heureux de constater la convergence de vue existant entre notre association et le bureau d'expertise mandaté par les autorités suisses et françaises.»